

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 MARS 2017

**Président :** GROSCHE Marie-Christine

**Secrétaire de séance :** PIN Christine

**Présents:** GROSCHE MC (Maire) - MACHIN JM (1<sup>er</sup> Adjoint) - GÉRARD JP (2<sup>ème</sup> Adjoint) - DUCREUX N (3<sup>ème</sup> Adjoint) – BARD MP - BRANLARD D – CARRÉ C - GERVAIS G - GUENOT G - MÔME C - PIN C – PRIMARD E

**Absents :** CHARLOT F - CHAMBERLAND P - GARNIER C

### Le Conseil Municipal:

-après avoir examiné les différentes réponses suite à la consultation d'entreprises concernant les travaux de voirie 2017, décide de choisir l'entreprise COLAS pour un montant de 46 587,17 € HT. L'entreprise TRACYL-EUROVIA, bien que la moins-disante, a été écartée en raison d'ancrages non effectués en 2016, malgré notre demande, notamment sur la route de Champcommeau,

- suite à la mise en vente d'un terrain jouxtant le cimetière par la famille SIMONNOT, considérant l'éventualité d'agrandir un jour le cimetière, décide de se rendre acquéreur de cette parcelle (cadastrée section B n°459) ainsi que de la parcelle cadastrée section B n°458 dont la vente ne peut-être distinguée pour un montant de 1 500€ l'hectare. La contenance totale de ces deux parcelles est de 2 hectares 06.

- suite au changement de l'indice de rémunération des indemnités des élus, décide de prendre une délibération mentionnant « indice terminal de la fonction publique » ce qui évitera de délibérer à chaque modification.

Le 23 mars 2017

Le Maire,



Marie-Christine GROSCHE